

N°1414

du 16
FÉVRIER
2021



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

CONSOMMATION

P.7

Sur les principaux marchés de la capitale Lomé

0,2% de hausse des prix en janvier, en lien avec Pamplemousse et Citrons

ASSEMBLEE NATIONALE

P.4

Dissémination du Code des personnes et de la famille, et du Code pénal par le Caucus des femmes parlementaires

LUTTE CONTRE L'APATRIDIE

P.4

Le HCR équipe les états-civils des mairies Agoè-Nyivé 3, Avé 2 et Yoto 2 équipés

P.3 Rapport 2020 sur l'Indice et les Tableaux de Bord des ODD pour l'Afrique

LE TOGO, 21^{ÈME}, EST À 54,41% DU CHEMIN À PARCOURIR

Au Togo, les ODD 1, 2, 4, 5, 7, 9 et 16 sont en stagnation; 3, 6, 15 et 17 en amélioration modérée; 8 et 13 en bonne voie; pour 8, 10, 14, 15 et 17, des défis importants demeurent; 11 et 14 sont en décroissance; seul l'ODD 12 est réalisé



Victoire S. Tomégah-Dogbé, Cheffe du Gouvernement

P.3 En attendant l'offre de la plateforme Covax

Vaccin AstraZeneca

pour le Togo le choix n'est pas fermé

P.4 Famille

Pension alimentaire

La majorité des parents séparés n'en paye pas

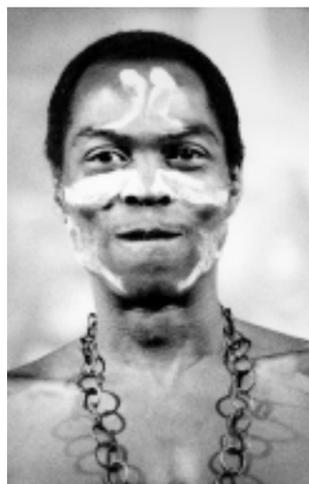
Patrimoine

Fela Kuti, légende de l'Afrobeat, bientôt au Rock and Roll Hall Fame ?

La star africaine de l'afrobeat Fela Kuti est nommé avec 15 autres artistes tels que Jay-Z, Mary J. Blige, Tina Turner et les Foo Fighters pour intégrer le Rock and Roll Hall of Fame. Les noms des lauréats seront annoncés en mai.

L'entrée au Rock and Roll Hall of Fame est gérée par une institution, qui conserve et archive les moments les plus significatifs des plus grands artistes, ou toute autre personne ayant eu une influence notable sur l'industrie du rock. Les artistes peuvent intégrer ce panthéon au moins 25 ans après avoir rendu publiques leurs premières œuvres.

Fela Anikulapo Kuti ou simplement Fela, né le 15 octobre 1938 à



Abeokuta et mort le 2 août 1997 à Lagos, est un chanteur, saxophoniste, chef d'orchestre et homme

politique nigérian.

Il est le fondateur de l'organisation République de Kalakuta au Nigeria, il est considéré comme l'inventeur de l'afrobeat, fusion des éléments afro-américains du funk, du jazz, de la musique d'Afrique occidentale, de la musique traditionnelle nigérienne et des rythmes yorubas.

Sorti d'Oxford et parlant un anglais très littéraire, il a su pourtant inventer un rythme musical qui constitue un savant dosage des rythmes yorubas avec les sonorités occidentales. Le saxo et le tambour africain, chanté au pidgin nigérian en glosant sur les thématiques sociétales et politiques. Fela est une légende africaine qui a

porté la musique à son plus haut sommet.

Fela Kuti allie le jazz et la soul aux rythmes locaux, le ju-ju et le highlife, donnant ainsi naissance à l'afrobeat. Sa popularité s'étend bientôt au-delà des frontières du pays. Mais très vite, il s'attire les foudres du pouvoir militaire qui supporte très mal ses satires. Après la sortie de son album antimilitariste *Zombie* (1976), sa propriété baptisée Kalakuta Republic est entièrement rasée dans un raid militaire au cours de laquelle sa mère, âgée de 78 ans, est défenestrée. Elle succombe quelques mois plus tard des suites de ses blessures. Fela Kuti est plusieurs fois jeté en prison et torturé.

Immigration / Vient de paraître

Les enfants de la Clarée de Raphaël Krafft

Correspondant de guerre, grand reporter, documentariste radio et écrivain, Raphaël Krafft est un journaliste germano-français, qui travaille sur des thèmes assez originaux. Israël, Moyen-Orient, présidentielles françaises, souvent à vélo. Cette fois-ci, il travaille sur le thème de l'immigration. Il ici part à la rencontre de ceux qui accueillent et de ceux qui s'exilent. Un reportage littéraire et humain.

En novembre 2017, Raphaël Krafft part en reportage dans les Alpes à la frontière franco-italienne. Il accom-

pagne un habitant de la région parti en maraude à la rencontre d'événements migrants perdus dans la montagne. Les premières neiges viennent de tomber. Ce soir-là, ils découvrent cachés dans un bosquet quatre mineurs. Alors qu'ils les emmènent dans un lieu dédié à l'accueil des personnes migrantes, la gendarmerie les arrête avant d'abandonner les adolescents dans la montagne au niveau de la borne frontière. Trois d'entre eux sont guinéens, comme la majorité des jeunes migrants qui passent par ce col.



Marqué par cette expérience, Raphaël Krafft se lie d'amitié avec les habitants du village de Névalche situé juste en dessous du col et propose aux enfants de l'école communale de partir en Guinée réaliser des reportages et les aider ainsi à comprendre pourquoi tant de jeunes décident de quitter leur foyer. Là-bas, il découvre un pays démuné, marqué par des années de dictature.

Raphaël Krafft, *Les enfants de la Clarée*, Editions Marchialy, 2021, 250 pages, 19 euros

Nécrologie

Le pianiste Chick Corea, pionnier du jazz fusion, est mort

Le pianiste américain Chick Corea, légende du jazz, qu'il a contribué à emmener vers une forme plus libre, le jazz fusion, est mort mardi 9 février d'une forme rare de cancer, à l'âge de 79 ans, selon un communiqué mis en ligne jeudi sur sa page Facebook. Le cancer du musicien "n'a été découvert que très récemment", précise le communiqué.

Compositeur et pionnier des claviers électriques et électroniques, Chick Corea était, avec Herbie Hancock et Keith Jarrett, l'un des pianistes les plus influents du XXe siècle. Ses morceaux comme "Spain", "500 Miles High" ou "la Fiesta" sont devenus des classiques.

Originaire du Massachusetts, fils d'un trompettiste de jazz, Chick Corea a appris le piano avant de savoir lire, puis s'est également mis à la batterie, vers 11 ans. Inscrit à l'université Columbia à New York à sa sortie du lycée, il arrive à New York en 1959. Un soir, il se rend au club de jazz Birdland où il voit notamment le trompettiste Miles Davis et le saxophoniste John Coltrane interpréter "les Feuilles mortes". C'est un choc.

"Après ça, [...] pourquoi voudrais-je étudier l'histoire de la civilisation occidentale ?", dira-t-il, dans un sourire, dans le podcast "Prestige 70", en 2019. Il abandonne l'université et, après avoir envisagé de faire carrière comme



batteur, il est embauché par le saxophoniste Stan Getz.

Il participe à plusieurs projets et enregistre aussi ses premiers albums solos à la fin des années 1960, notamment "Is", où il laisse libre cours à l'improvisation. A

l'automne 1968, pour un concert à Baltimore (Maryland), il remplace, au pied levé, un autre pianiste de renom, Herbie Hancock, dans le groupe formé par Miles Davis.

Littérature

Pour le 150^e anniversaire de Marcel Proust, quelques inédits

2021, 150^e anniversaire de la naissance de Marcel Proust (1871-1922), sera l'occasion pour les éditions Gallimard de publier de nouveaux textes inédits de l'écrivain. Les soixante-quinze feuillets et autres manuscrits inédits sera en librairie à partir du 18 mars prochain, et proposera un aperçu de la genèse de La Recherche.

Près de cent ans après sa disparition, Marcel Proust a visiblement quelques secrets à révéler, encore.

Les éditions Gallimard annoncent ainsi à l'AFP la parution des Soixante-quinze feuillets et autres manuscrits inédits, le 18 mars prochain.

Des textes inédits, tirés du fonds légué à la Bibliothèque nationale de France par l'éditeur Bernard de Fallois à sa disparition, en 2018. "Gaal proustien, les "soixante-quinze feuillets" de très grand format étaient devenus légendaires. La seule trace qui en existait était l'allusion qu'y fai-

sait Bernard de Fallois, en 1954, dans la préface du Contre Sainte-Beuve", indique la maison d'édition.

Jean-Yves Tadié, biographe de Proust, a rédigé la préface de cette édition établie par l'universitaire Nathalie Mauriac, arrière-petite-fille de Robert Proust, frère du romancier.

Les textes écrits en 1908 révéleront aux amateurs proustiens les sentiments et opinions d'un auteur lancé dans l'écriture de La Recher-

che, et de plus en plus convaincu de l'importance de son œuvre. Rappelons que Proust a commencé l'écriture des romans de La Recherche en 1906, et que ceux-ci ne seront publiés qu'à partir de 1913.

En octobre 2019, les éditions de Fallois avaient fait paraître d'autres inédits de Proust, sous le titre "Le Mystérieux correspondant et autres nouvelles inédites". Ce recueil sera publié en poche le 8 avril, en Folio.

AZIMUTS INFOS

Covid-long : quelles sont les personnes les plus à risque ?

Que sait-on actuellement de la Covid longue qui semble toucher une part importante de la population ? Si les contours de ce syndrome ont encore besoin d'être définis avec clarté, on sait néanmoins que les personnes les moins vulnérables à la maladie ne sont pas forcément les mieux protégées.

Quiconque a déjà attrapé un rhume sait que les chances de se faire surprendre par des symptômes inhabituels ou des complications imprévues sont rares. Mais le coronavirus, lui, est une bête d'une tout autre sorte. D'après l'OMS, 10 à 15 % des cas feraient l'expérience d'une forme grave de la Covid-19, et 5 % connaîtraient une évolution critique voire fatale (2,4 % des cas en France). Ces formes graves s'accompagnent de toutes sortes de manifestations qui peuvent se prolonger sur le long terme : séquelles cardiovasculaires, rénales, cérébrales, respiratoires ou encore dermatologiques ont été reportées.

Covid-long, un syndrome encore méconnu

Comme si cela ne suffisait pas, chez certaines personnes, les symptômes de la maladie semblent s'éterniser des mois durant, amenant les chercheurs à se questionner sur les délimitations de ce que l'on peut appeler une rémission. Si les formes graves de la Covid mettent en moyenne six semaines à se résorber ou à trouver leur sinistre conclusion, la nouvellement baptisée " Covid-long " ou " Covid longue durée " peut pour sa part s'étirer sur plusieurs mois. Autre mauvaise nouvelle : elle semble toucher une vaste part des patients les plus malades.

" La Covid longue durée se caractérise par une constellation de symptômes, dont - de façon variable - l'essoufflement, une fatigue marquée, des maux de tête et la perte de la capacité à goûter et à sentir normalement ", explique Frances Williams, professeure d'épidémiologie génomique au King's College. " Une étude relativement importante portant sur 384 personnes suffisamment malades pour être admises à l'hôpital avec la Covid-19 a montré que 53 % restaient essoufflées lors d'une évaluation de suivi un à deux mois plus tard. Parmi elles 34 % toussaient et 69 % se déclaraient fatiguées. "

Sur une population plus globale, une enquête auto-déclarative menée dans les premiers mois de la pandémie suggère que 13 % des personnes atteintes de symptômes feraient l'expérience de ce syndrome durant plus de 28 jours, tandis que pour 4 % d'entre elles, celui-ci se prolongerait par-delà 56 jours. Une étude publiée le 21 décembre évoque pour sa part des cas dépassant 84 jours.

Quelles sont les populations à risque ?

Chose surprenante : les personnes atteintes de la Covid longue durée ne correspondent pas forcément aux profils attendus par les scientifiques. Les personnes âgées, les femmes et les personnes avec un IMC supérieur à la moyenne semblent être plus susceptibles de contracter cette forme de la maladie. Néanmoins, une large proportion de personnes jugées peu vulnérables en sont également atteintes. Ce syndrome s'accompagnerait également de dommages modérés au niveau des organes des patients : 32 % présentent des atteintes au cœur, 33 % au niveau des poumons et 12 % au niveau des reins. Plusieurs organes étaient atteints chez 25 % d'entre eux.

L'OMS et les différentes instances médicales ignorent encore beaucoup de choses sur cette manifestation de la Covid-19, et aucune nomenclature ou recommandation claires ne peuvent encore être mises en pratique, faute de données suffisantes. En attendant, la meilleure chose à faire est de continuer de s'isoler pour éviter de propager le virus. Et pour tous ceux qui souhaiteraient aider la recherche à avancer depuis chez eux, nous vous invitons à découvrir Project Discovery, un jeu développé avec l'aide de l'Union européenne et de plusieurs institutions scientifiques pour permettre aux scientifiques citoyens de lutter contre le virus de façon ludique.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
Guillaume BOGLA

Rapport 2020 sur l'Indice et les Tableaux de Bord des ODD pour l'Afrique

LE TOGO, 21ÈME, EST À 54,41% DU CHEMIN À PARCOURIR

Au Togo, les ODD 1, 2, 4, 5, 7, 9 et 16 sont en stagnation ; 3, 6, 15 et 17 en amélioration modérée ; 8 et 13 en bonne voie ; pour 8, 10, 14, 15 et 17, des défis importants demeurent ; 11 et 14 sont en décroissance ; seul l'ODD 12 est réalisé

Late Pater

Le document synthèse décrit les progrès réalisés par les pays africains en vue d'atteindre les ODD et indique les domaines dans lesquels les progrès doivent être plus rapides. La Tunisie vient en tête du classement en 2020 avec un score de 67,1 ; ce qui veut dire que ce pays est à 67,1% du chemin à parcourir pour atteindre les ODD. Globalement, le score moyen pour tous les pays est de 53,82 c'est-à-dire légèrement plus élevée que la moyenne de l'année 2019. Cependant, cela implique que, quatre ans après le lancement des 17 Objectifs de développement durable (ODD), l'ensemble du continent est seulement à mi-chemin de leur réalisation. Les Seychelles et la Guinée équatoriale sont exclues en raison de données insuffisantes.

Sur 52 pays notés, le Togo est à la 21^{ème} place avec un score de 54,41. Dans la CEDEAO, il est devancé par le Cap-Vert (65,59), le Ghana (62,69), le Sénégal (58,69), la Côte d'Ivoire (57,67), le Burkina Faso (55,90) et la Gambie (55,53). Son voisin de l'Est, le Bénin, est 25^{ème} (53,53).

Au Togo, des défis majeurs demeurent sur les ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 11 et 16 ; les ODD 1, 2, 4, 5, 7, 9 et 16 sont en stagnation ; les ODD 3, 6, 15 et 17 sont en amélioration modérée ; les ODD 8 et 13 sont en bonne voie ou maintien de la réalisation de l'ODD ; pour les ODD 8, 10, 14, 15 et 17, des défis importants demeurent ; les ODD 11 et 14 sont en décroissance ; seul l'ODD 12 est réalisé. Si un pays dispose de moins de 50% des données pour les indicateurs d'un objectif, le tableau de bord signale que les données pour le calcul des tendances ne sont pas disponibles. Il en est ainsi pour les indicateurs des ODD 10 et 12 au niveau de tous les pays.

L'Agenda 2030 ainsi que les ODD sont guidés par l'exigence de «ne laisser personne de côté», qui indique communément des inégalités à l'intérieur de chaque pays. De telles inégalités peuvent comprendre des inégalités en terme de revenu et de richesse ; dans l'accès aux services publics et aux infrastructures ; des inégalités de genre ; et des inégalités dans l'accès à l'alimentation, à la santé, à l'éducation, ainsi que les résultats liés au développement humain. Il y a une cohérence générale entre le classement de l'indice des ODD et celui de l'Indice «ne laisser personne de côté». Les quatre premiers du classement (Algérie, Maurice, Tunisie et Maroc) sont identiques, mais remaniés, et les cinq derniers (Érythrée, Somalie, Tchad, République centrafricaine et Soudan du Sud) sont exactement dans le même ordre. Il existe quelques exceptions notables : l'Éswatini, le Lesotho, l'Angola, Dji-

bouti, le Burundi et les Comores obtiennent tous au moins dix places plus haut dans le classement. L'état actuel des ODD est très difficile, tous se situant dans la moitié inférieure du classement ODD, mais ces pays ont moins d'inégalités au sein de leur population. Par exemple, l'accès aux services de base peut être très faible, mais cela s'applique à tout le monde. À l'inverse, certains pays affichent des performances bien pires sur le classement «ne laisser personne de côté». Le Togo, l'Éthiopie, la Zambie, le Burkina Faso et le Mali sont classés au moins dix places plus basses. Bien qu'ils se classent dans la moitié supérieure de l'indice ODD en raison de leurs bonnes performances en matière d'objectifs environnementaux, ces pays sont confrontés à davantage de problèmes liés aux inégalités sociales.

Le Togo est au 30^{ème} rang de l'indice «ne laisser personne de côté», avec un score de 41,74. Devancé par son voisin Ghana (13^{ème} avec 57,28 et 8^{ème} à l'indice ODD) et juste devant le Bénin (31^{ème} avec 41,43 et 25^{ème} à l'indice ODD). Le Burkina Faso est 38^{ème} (avec 36,92) et 18^{ème} à l'indice ODD.

Sur le tableau «ne laisser personne de côté», la conclusion brutale est que tous les pays africains luttent actuellement pour ne laisser personne de côté. C'est-à-dire aucune réalisation au niveau des quatre catégories «extrême pauvreté et dénuement matériel», «inégalité de genre», «inégalité de revenus» et «accès et qualité des services». Au Togo, en termes de notation, la catégorie 1 obtient «des défis majeurs demeurent» et «en amélioration modérée», la catégorie 2 «des défis importants demeurent» et «en stagnation», la catégorie 3 «des défis importants demeurent», la catégorie 4 «des défis importants demeurent» et «en stagnation».

En gros, les catégories de «l'extrême pauvreté» ainsi que le «dénuement matériel et l'accès et la qualité des services» émergent comme étant les plus grandes difficultés, avec des défis majeurs qui demeurent ou une décroissance à 83% et 81% respectivement. L'inégalité de genre est aussi un problème crucial avec des défis majeurs ou une décroissance à 56% et des défis importants ou une stagnation à 37%. Les meilleurs résultats sont dans la catégorie «inégalité de revenus» qui n'a que 9% de défis majeurs persistants ou de décroissance, 50% de défis importants ou de stagnation et 33% de défis ou d'amélioration modérée.

Les tendances générales sont un peu plus prometteuses. Bien que la stagnation semble être la tendance dominante (51%), il y a des pays qui enregistrent des améliorations (39%) et même l'espoir de mettre fin à certaines inégalités (6%). Mal-

gré la situation actuelle désastreuse, 13% des pays sont sur la bonne voie pour mettre fin à l'extrême pauvreté et au dénuement matériel, et 33% connaissent une légère amélioration. Seulement 4% des pays sont en bonne voie pour mettre fin aux inégalités de genre et la majorité des pays (54%) stagnent. L'accès et la qualité des services restent les difficultés les plus importantes dans le long terme – aucun pays n'est sur la bonne voie et 57% sont en stagnation. Seuls 41% montrent certaines améliorations. Malheureusement, pour ce qui concerne les mesures de l'inégalité des revenus, les données sur les tendances ne sont pas disponibles.

Enfin, selon le tableau de bord sous-régional, toutes les régions

affichent de mauvais résultats. Toutes les catégories d'inégalités sont confrontées à de sérieux défis, à l'exception de l'inégalité des revenus en Afrique du Nord, qui est un défi modéré. Dans l'ensemble, l'Afrique du Nord a le meilleur score avec une seule catégorie (inégalité de genre) notée «des défis majeurs demeurent». L'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest ont les pires scores actuels avec trois catégories notées «des défis majeurs demeurent». L'inégalité des revenus est confrontée à d'importants défis, mais c'est la catégorie la moins grave. Concernant les tendances, aucune région n'est sur la bonne voie pour aucune catégorie et la stagnation est la tendance dominante. L'Afrique du Nord affiche à nouveau les meilleurs



Mme Victoire S. Tomégah-Dogbé, Chef de gouvernement

résultats avec des améliorations modérées dans toutes les catégories. L'Afrique de l'Ouest est la sous-région la moins performante avec une stagnation générale. L'égalité

des sexes, en tant que catégorie, bénéficie d'améliorations modérées dans toutes les régions sauf une (Afrique de l'Ouest).

En attendant l'offre de la plateforme Covax

Vaccin AstraZeneca pour le Togo le choix n'est pas fermé

Late Pater

La lettre n'est pas sensée se retrouver sur la place publique mais c'est fait sous l'effet de la vitesse des nouvelles technologies. Et on apprend que, le 11 février 2021, par lettre aux directeurs de la santé, des hôpitaux et des écoles de formation médicales et paramédicales, le ministre de la santé, Moustafa Mijiyawa, appelle au dénombrement des cibles de la campagne de vaccination contre la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19) au Togo. «Le Togo, en collaboration avec ses partenaires, se prépare à introduire les vaccins contre la Covid-19. La vaccination des cibles se fera progressivement en fonction de la disponibilité des vaccins. A cet effet, la première phase de vaccination se fera avec le vaccin AstraZeneca et aura lieu dans les semaines à venir. Cette phase va cibler le personnel de santé sur toute l'étendue du territoire national et les populations à haut risque dans la région sanitaire du Grand Lomé. Vu l'urgence de la situation, je vous demande d'établir la liste du personnel de santé (public, privé et confessionnel) y compris les agents de santé communautaires ainsi que les apprenants des écoles de formations médicales et paramédicales. En ce qui concerne la région sanitaire du Grand Lomé, en dehors du personnel de santé, le dénombrement prendra en compte les populations à haut risque, à savoir les personnes âgées de 50 à 64 ans ; les personnes de moins de 50 ans qui ont des conditions sous-jacentes (affections chroniques et autres facteurs de risques) ; les détenus, déplacés/réfugiés. Les données de ce dénombrement doivent parvenir à la division de l'immunisation à travers chaque direction régionale au plus tard le 21 février 2021 à 17 heu-

res 00», a-t-il écrit.

Les critiques ont trouvé l'occasion d'écrire que le gouvernement vient de faire le mauvais choix de vaccin. Malgré la clarté de la note du ministre. Et l'ancien secrétaire général dudit ministère, Dr Sossinou Awoussi, a bien fait, hier, d'expliquer à haute voix que le Togo n'a pas opté fermement pour un vaccin dont l'efficacité n'est récemment mise en doute, notamment par l'Afrique du Sud, qu'à cause de son impact limité sur le variant sud-africain du Covid-19. Il ne peut en être autrement dans la mesure où le vaccin AstraZeneca, l'un des premiers à être mis sur le marché et le plus vendu dans le monde, a fait ses preuves. A noter que le Royaume-Uni a été le premier à administrer massivement à sa population, dès décembre 2020, ce vaccin à vecteur viral, développé par le laboratoire britannique AstraZeneca et l'université d'Oxford. Ses déboires de ces dernières semaines sont également dus à son efficacité mise en cause pour les personnes âgées de plus de 65 ans. Le 10 février dernier, le Groupe stratégique consultatif d'experts de l'OMS sur la vaccination a finalement réitéré que le vaccin AstraZeneca est valable aussi pour les plus de 65 ans. En France, il vient de faire l'objet de 149 déclarations de pharmacovigilance en cinq jours et 10 000 injections. Comme effets indésirables, les symptômes (fièvre, maux de tête et fatigue) sont tels que des hôpitaux ont suspendu leur vaccination, etc. Voici pour dire que rien n'est encore acquis avec le Covid-19 et ses corollaires.

C'est pourquoi le Togo ne saurait fermer son choix des vaccins. «Le choix peut évoluer», dixit Dr Sossinou Awoussi. Comme d'autres voisins de la sous-région ouest africaine, le pays va progressivement prendre d'autres offres en fonction



de leur disponibilité. En clair, le Togo est preneur pour les vaccins Pfizer/BioNTech (issu d'une collaboration entre le laboratoire américain Pfizer et l'allemand BioNTech) ou Moderna (créé par une entreprise de biotechnologie américaine Moderna Therapeutics) qui nécessitent des conditions de conservation particulières (température extrême, entre -70° C et -80° C nécessaires pour Pfizer/BioNTech, et -20° C pour Moderna), contrairement au vaccin AstraZeneca qui peut être conservé dans des réfrigérateurs et ne requiert pas la très basse température. Et le pays a déjà le dispositif requis pour recevoir jusqu'à 700.000 doses de Pfizer/BioNTech ou Moderna. Sur le marché, on compte plus d'une dizaine

de vaccins administrés comme le russe Spoutnik V ; les vaccins chinois Sinovac, Sinopharm et CanSino qui, en plus d'avoir été les premiers développés, sont les plus nombreux ; l'américain Johnson & Johnson... Bientôt plus d'une cinquantaine selon REACTing, un réseau collaboratif de centres de recherches français coordonné par l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale).

En rappel, l'initiative Covax est une collaboration mondiale novatrice visant à accélérer la mise au point et la production de produits de diagnostic, de traitements et de vaccins contre le Covid-19 et à en assurer un accès équitable. Le Togo y a adhéré.

Au Caucus des femmes parlementaires à Lomé

Connaître le Code des personnes et de la famille et le Code pénal

Jean AFOLABI

Une journée de dissémination du Code des personnes et de la famille et du Code pénal révisés s'est tenue samedi 13 février 2021 au siège de l'Assemblée nationale à Lomé. Organisée par le caucus des femmes parlementaires du Togo, l'objectif de cette journée de dissémination est de partager avec les femmes membres de l'administration parlementaire les contenus des différents codes. Il s'agit surtout de permettre à ces femmes de s'approprier le code des personnes et de la famille et le code pénal révisés afin de maîtriser leurs différents aspects et mettre en application leurs contenus, explique-t-on à l'Assemblée nationale.

Pour l'honorable Ibrahima Memounatou, présidente du Caucus des femmes parlementaires, les différents codes adoptés à l'Assemblée nationale doivent être portés à la connaissance de tous, notamment les femmes. L'occasion pour elle d'inviter les participantes à une culture de la paix dans le foyer afin de développer une société juste et équitable qui concourt à l'atteinte de l'égalité des sexes ou encore à la réduction d'autres inégalités.

«Le caucus des femmes parlementaires a organisé ce matin cette session de dissémination du code des personnes et de la famille et du



code pénal révisés pour permettre aux femmes parlementaires que nous sommes de nous approprier des dispositions de ces deux codes en vue de leur vulgarisation. Une chose est de voter les lois et une autre est de les faire connaître. La session de ce matin a porté sur plusieurs dispositions, notamment celles qui protègent la famille en général et la femme et les enfants en particulier. Nous avons également parlé des violences physiques et psychologiques faites aux conjoints et nous avons fait le tour de tous les maux qui minent nos sociétés», a déclaré l'honorable Ibrahima Memounatou, également 2^{ème} vice-présidente de l'Assemblée nationale.

Les oratrices Tchamdja Kobayyah, directrice du Sceau, de la nationalité et de l'identité civile, Me Azanléddi Justine, 1^{er} avocat général près la Cour Suprême et Me Abougnima Kadjaka Molgah, no-

taire et députée à l'Assemblée nationale ont présenté les différentes mutations qu'ont connu les deux codes depuis 1980 ainsi que les droits et devoirs de chacun des conjoints ou et les différentes dispositions pénales en cas de conflits, de divorce ou de décès.

«Est-ce que la femme a des droits successoraux ? Le code répond OUI. Le code dispose qu'en matière de succession, la fille hérite au même titre que le garçon mais la méconnaissance de ces dispositions amène les femmes à subir des exactions de la part de la famille qui l'exclut du patrimoine successorale», a indiqué Me Abougnima Molgah, pour qui il s'est agi à la rencontre de samedi d'éveiller la conscience des femmes sur leurs droits en matière de succession sans oublier de leur rappeler que ce qui leur donne droit à cette succession est le mariage.

Appui à la modernisation de l'Etat civil au Togo

Agoè-Nyivé 3, Avé 2 et Yoto 2 équipées par le HCR

Jean AFOLABI

Le HCR Togo – Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés au Togo – veut apporter sa contribution aux efforts du gouvernement pour un meilleur traitement et suivi de demandes des actes de naissance en vue de créer un environnement de travail favorable pour la lutte contre l'apatridie au Togo. Cela s'est matérialisé par une cérémonie de remise de don de matériels informatiques à trois centres d'état civil des communes d'Agoè-Nyivé 3, d'Avé 2 et de Yoto 2, le 12 février 2021 au cabinet du ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires à Lomé. Le don est composé de 6 ordinateurs portables, de 6 ordinateurs de bureau et de 3 imprimantes couplées de scanners. Il vient encourager l'initiative du gouvernement pour l'amélioration et la modernisation du système de l'état civil au Togo, selon la cheffe de bureau du HCR au Togo, Mme Monique Edo Atayui-Kuassi.

Et de rappeler qu'à la conférence interministérielle des Etats membres de la CEDEAO, tenue le 25 février 2015, dans le cadre de la campagne #J'existe# en vue de l'éradication de l'apatridie à l'horizon 2024, les Etats parties, dont le Togo, ont



Photo de famille après la cérémonie

réaffirmé leur engagement à réduire les risques d'apatridie à travers l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et en particulier à garantir que chaque enfant soit enregistré immédiatement après la naissance. Un engagement qui cadre bien avec le Plan d'Actions Global qui recommande aux Etats d'assurer l'enregistrement des naissances afin de prévenir l'apatridie.

«En tant que Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, nous sommes heureux de constater que ces engagements sont pris en compte par le gouvernement togolais qui œuvre pour l'amélioration du système de l'état civil au Togo. En atteste, le décret n. 208-071/PR du 18 avril 2018 portant création du Comité Technique sur l'état civil pour la réorganisation et la modernisation du sys-

tème de l'état civil au Togo», a-t-elle laissé entendre.

Au nom des trois communes bénéficiaires, le maire de la commune Yoto 2, Mme Yawavi Adjira, épouse Aziadekey, a signifié que ces matériels renforceront un peu plus leurs centres d'état civil et par ricochet leur permettront d'améliorer la qualité de leurs services. Et de rassurer du bon usage de ces matériels.

Robert Baoubadi Bakai, directeur de cabinet du ministère de l'Administration territoriale, a réitéré la reconnaissance du ministre d'Etat au HCR pour cet appui et accompagnement et rassuré de la disponibilité du département à travailler ensemble en vue de la modernisation du système d'état civil au Togo. Il a émis le vœu de voir les autres communes du Togo bénéficier de cet appui.

Famille

Pension alimentaire

La majorité des parents séparés n'en paye pas

Etonam Sossou

En cas de séparation des conjoints, la pension alimentaire est la « manne » versée au parent à qui revient la garde de l'enfant. Dans la plupart des cas, ce droit de survie est malheureusement bafoué par le parent débiteur.

Elève en classe d'examen, A.D., une jeune fille de 20 ans, a saisi un juge pour exiger de son père A.A. à lui verser la somme de 30 000 F CFA chaque mois en guise de pension alimentaire. La raison de sa requête, c'est qu'elle vit depuis le divorce de ses parents, avec sa mère. Cette dernière, en dépit des maigres moyens dont elle dispose, s'est « saignée » pour s'occuper d'elle de manière décente. Malgré sa bonne volonté, sa mère s'est peu à peu retrouvée à bout de souffle. La jeune fille a alors sollicité l'assistance de son père géniteur. Mais, celui-ci oppose un nœud catégorique à la demande d'A.D. D'ailleurs, il soutient que sa fille est majeure et n'a par conséquent, aucun droit à réclamer, encore moins une pension alimentaire de lui. De plus, poursuit-il dans son argumentation, suite au divorce survenu entre son ex épouse et lui, d'un commun accord, la garde des deux enfants (une fille et un garçon) était alors partagée entre les deux parents. Chacun avait alors pour seul devoir de s'occuper de l'enfant dont il a la garde. Sous l'insistance d'A.D., l'homme propose de verser une pension alimentaire à hauteur de 10 000 F CFA par mois à sa fille. Arguant qu'il fait déjà face à d'énormes charges. Monsieur A.A. a été condamné à verser la somme de 21 000 F CFA par mois au profit d'A.D., sa fille.

Le cas de A.D. fait partie des nombreuses affaires auxquelles font face quotidiennement, les services de l'Action sociale et de la Justice. « Il ne se passe pas un jour, sans que je ne reçoive une plainte ou une sollicitation relative à la pension alimentaire », confirme Solange Tuinyo, assistante so-

cial à l'ONG « sauveurs l'avenir des enfants », implantée dans la région des plateaux. « Généralement, quand nous recevons le père, on l'écoute d'abord. Puis, nous procédons à une négociation en amenant à contribuer pour la prise en charge de l'enfant. Et lorsqu'il s'oppose, nous transférons le dossier à la justice. A ce niveau, le juge tranche dans l'intérêt de l'enfant en fixant le montant de la pension en fonction du revenu du père », explique-t-elle. Toutefois, cette option ne marche pas à toutes les occasions.

Lorsqu'il s'agit d'une personne qui n'est pas salariée, par exemple un chômeur, le juge est plus ou moins impuissant, pour ordonner un quelconque paiement. Donc, cette mesure n'est envisageable que pour ceux qui ont une rémunération en termes de contrat de travail ou d'emploi. L'alternative dans un tel contexte est que la loi permet de saisir les biens du débiteur et procéder à la vente de ceux-ci, afin de permettre au créancier de pouvoir rentrer en possession de sa pension. Mais, comme le reconnaît les juges, la procédure est plus longue et beaucoup plus complexe.

Cependant, ce droit fondamental est parfois perçu par certains comme une forme d'arnaque qui ne dit pas son nom. En la matière, H.K., un informaticien d'une trentaine d'années, ne va pas du dos de la cuillère pour la dénoncer, à cause de son expérience douloureuse qu'il vit présentement. « En plus de la pension alimentaire de l'enfant que je verse tous les mois, je dois prendre en charge la maman et quelques membres de sa famille. La dernière fois, j'ai été sommé par la grand-mère de mon enfant de rembourser la somme de 25 000 F CFA qu'elle a dû dépenser pour mon enfant durant mon absence. Quand j'ai mené ma petite enquête, j'ai constaté qu'il n'en était de rien », se plaint-il. Pour d'autres, la décision du juge

rime parfois avec l'arbitraire. Après la séparation avec sa femme, C.S., employé dans une boulangerie, a été condamné à payer la somme de 35 000 F CFA (même si le montant a été par la suite revu à la baisse) pour la prise en charge de ses deux enfants, alors qu'il ne percevait que 40 000 F CFA comme salaire.

« J'ai dit au juge qu'il me fait la force et cela m'a valu un séjour à la Maison d'arrêt et de correction de Lomé », raconte l'employé. Vu sous cet angle, ce droit prend la forme d'un profit où des femmes y trouvent l'occasion de se faire de l'argent sans coup férir. T.Z., propriétaire d'une Petite et moyenne entreprise (PME), n'a pas eu recours à l'Action sociale ou à la Justice pour réclamer la pension alimentaire au père de son enfant. Bien au contraire, grâce à ce qui s'apparente à un chantage, cette femme dont l'âge se situe dans la fourchette de la quarantaine parvient toujours à soutirer de l'argent au père de son enfant pour augmenter la taille de sa PME. « Il suffit que je claque les doigts et le père de mon enfant fait un virement sur mon compte », s'enorgueillit-elle. Et s'il refuse de s'exécuter « C'est une personne très influente qui ne veut pas que je fasse du bruit autour de ça », répond-elle. Cependant, l'autre face de la médaille montre que toutes les femmes ne sont pas toutes logées à la même enseigne à l'image de T.Z. En effet, elles sont très peu, les femmes qui reçoivent ne serait-ce que le minimum de la pension alimentaire du père de leurs enfants, après leur séparation, sans l'intervention de l'Action sociale, de la Justice ou d'une tierce personne. C'est le cas de M.Z., une coiffeuse qui fait des pieds et des mains pour rentrer en possession de son dû. « Il faut que l'ami du père de mon enfant intervienne pour que j'ai de quoi s'occuper de mon enfant », se lamente-t-elle.

Pour des espaces de travail flexibles et de qualité / Au deuxième trimestre

Le leader mondial REGUS s'installe au Togo

Situé au 2447, Avenue de la Chance, dans le nouveau quartier administratif GTA Lomé II, au nord de Lomé, le centre Regus (www.Regus.com) ouvrira bientôt en franchise en partenariat avec le Groupe Confortis International. Pour offrir une large gamme d'espaces de travail clé en main, allant du bureau privatif au poste en co-working en passant par la salle de réunion ou encore le business lounge. REGUS, marque phare de la Holding IWG (International Workplace Group) créée il y a 30 ans en Belgique, est leader mondial des espaces de travail flexibles avec 3.500 sites répartis dans plus de 120 pays et une communauté de plus de 2.5 millions de clients et partenaires à travers le monde.

Le centre ouvrira au cours du deuxième trimestre 2021 et proposera 160 postes de travail ainsi que six (06) salles de réunion et de conférence, répartis sur 1.000 m², au sein d'un immeuble de dix (10) niveaux de 3.000 m² au design moderne abritant par ailleurs une salle de gym et un espace de soins esthétiques en sous-sol, des

restaurants, des suites premium, un sky bar au dernier étage, sans oublier un parking sécurisé.

Avec une trentaine d'implantations en Afrique, REGUS est notamment présent en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Nigeria, au Sénégal, en Guinée, au Maroc, en Algérie, en Tunisie et en Afrique du Sud. A Lomé, le centre d'affaires Regus Avenue de la Chance est idéalement positionné pour répondre aux besoins des entreprises de toute taille : de la start-up au groupe mondial en mettant l'accent sur la flexibilité des bureaux, la qualité des espaces et des équipements. « Nous sommes ravis d'ouvrir au Togo et nous nous engageons à fournir à nos clients un service de la plus haute qualité », déclare Paolo Dias, PDG de REGUS Afrique.

L'espace de travail flexible représente actuellement une relativement faible proportion des espaces de bureau en général (moins de 5%). JLL (<https://bit.ly/3TnNVg>) a prédit une augmentation rapide qui devrait atteindre 30% d'ici 2030, mais ce chif-

fre devrait encore s'accroître sous l'effet de la pandémie. Le centre Regus occupe un emplacement stratégique au sein du nouveau quartier des affaires de GTA Lomé II, explique le groupe, en face de la Direction générale de LONATO, proche des ambassades et du siège de grandes entreprises et institutions, à trois minutes du Palais présidentiel, à dix minutes de l'aéroport et à quinze minutes du port de Lomé.

« Dans le contexte du Plan National de développement (PND) du gouvernement togolais, REGUS offrira un service précieux aux entreprises togolaises et aux investisseurs internationaux souhaitant s'installer au Togo. Lomé est positionné comme un triple hub dans la sous-région : portuaire, aéroportuaire et financier et cet outil de classe mondiale qu'est REGUS est fondamental pour l'écosystème des affaires », précise l'architecte Dontou Derou, PDG du Groupe CONFORTIS INTERNATIONAL

FOOTBALL/PRÉSIDENCE CAF

Ahmed Yahya propose un débat de programmes

Le président de la Fédération mauritanienne de football, Ahmed Yahya, candidat à la présidence de la Confédération africaine de football (CAF), a, à son tour, appelé à un débat autour des programmes des postulants à la présidence de l'instance dirigeante du football africain.

Hervé A.

"Le football africain mérite bien cela, qu'on puisse faire un débat et exposer nos programmes. De bonnes idées peuvent en sortir afin de permettre à l'Afrique de rattraper son gap", a-t-il notamment déclaré.

Il intervenait à la présentation de son programme en sept points devant un parterre des personnalités mauritaniennes, de présidents de Fédérations africaines et des Légendes du football continental les Camerounais Samuel Eto'o et Rigobert Song et le Marocain Norredine Naybet.

Outre le Mauritanien, quatre autres personnalités ont fait acte de candidature, le président sortant Ahmad, le Sénégalais Augustin Senghor, l'Ivoirien Jacques Anouma

et le Sud-africain, Patrice Motsepe.

Lors de son face-à-face avec la presse à Praia (Cap Vert) le 25 janvier dernier, en marge de l'assemblée générale de la zone ouest de l'Union des fédérations ouest-africaines de football (UFOA), le président Senghor avait évoqué la nécessité pour "chaque candidat de dire voilà ce que je veux faire pour le football africain et qu'on fasse de cette campagne un débat d'idées, mais pas dans l'invective".

"Je lance un appel à tous les candidats pour qu'on comprenne qu'au soir du 12 mars, la CAF sera plus forte ou ne le sera plus jamais", avait-il déclaré.

Samedi, le président Yahya a fait part du profond respect qu'il a pour les autres candidats en assurant que quel que soit l'issue du vote, il resterait un membre à part entière



de la famille du football africain.

En plus des Légendes africaines et des ministres de son pays, le président Ahmed Yahya a présenté son programme qu'il a présenté comme "un engagement" devant les présidents de Fédérations du Congo, Guy Mayolas, de Djibouti, Souleymane Wabéri, de Fouzi Lekjaa (Maroc) et de Wadie Jary



de la Tunisie.

Cette conférence de presse a eu lieu dans un grand amphithéâtre de la capitale mauritanienne à la veille du démarrage de la CAN U20 prévue du 14 février au 6 mars.

L'élection du président de la Confédération africaine de football doit avoir lieu le 12 mars à Rabat, au Maroc.

BREVES

Privalova succède à Ivanov

Le jeu des chaises musicales se poursuit à la Fédération russe d'athlétisme (RusAF). Trois mois seulement après son élection, Piotr Ivanov a été contraint de démissionner de la présidence. En cause, sa nomination le mois dernier comme directeur adjoint du département anti-monopoles du gouvernement russe.

Une fonction incompatible avec son rôle à la tête de la RusAF, selon les règles imposées par le Tribunal arbitral du sport (elles prévoient notamment l'impossibilité pour les hauts fonctionnaires ou responsables gouvernementaux russes d'occuper des fonctions au sein d'une fédération sportive).

Vice-présidente de la RusAF, l'ancienne athlète Irina Privalova a été appelée à succéder à Piotr Ivanov. Elle pourrait être amenée à assurer un long intérim de près de deux ans, jusqu'au terme des sanctions infligées au sport russe et au retour annoncé de Piotr Ivanov.

"Je suis prête à prendre la relève, a expliqué Irina Privalova, 52 ans, championne olympique sur 400 m haies aux Jeux de Sydney 2000. Je veux continuer sur la lancée de la voie choisie et coopérer avec les groupes de travail. J'espère que cela sera un succès. Je pense que la situation de la RusAF est meilleure qu'il y a 3 ou 4 mois et qu'il y a un an." Irina Privalova s'était portée candidate en novembre dernier à la présidence de la RusAF, mais elle avait obtenu seulement sept voix, contre 56 pour Piotr Ivanov.

Un nouveau confinement à Melbourne

Menace sur la suite et la fin des Internationaux de tennis d'Australie à Melbourne. Les autorités de l'état du Victoria ont annoncé, vendredi 12 février, un nouveau confinement de cinq jours pour tenter d'endiguer une possible résurgence de la pandémie de COVID-19.

La décision intervient alors que le tournoi du Grand chelem en est à la fin de sa première semaine. Le Premier ministre du Victoria, Daniel Andrews, a expliqué que ce confinement était nécessaire pour stopper un foyer "hyper-infectieux" de contaminations au variant anglais du coronavirus.

Il est apparu dans un des hôtels ayant servi à la quarantaine de plusieurs joueurs et participants aux Internationaux d'Australie. Le cluster de l'hôtel de quarantaine de l'aéroport de Melbourne est passé de 13 à 19 cas durant la journée du 11 février.

Le confinement deviendra effectif à partir de ce vendredi 12 février à 23 h 59. Il se traduira par une interdiction de quitter son domicile, sauf pour des raisons essentielles, par la fermeture des écoles et des clubs sportifs, par l'arrêt des rassemblements privés et publics.

L'Open d'Australie, où la jauge du nombre de spectateurs avait été établie à 30 000 personnes par jour, se poursuivra donc à huis clos à partir de samedi, et cela au moins jusqu'à mercredi 17 février.

Un prince qatari refuse de saluer les femmes arbitres

La scène se passe lors de la cérémonie protocolaire après la finale du championnat du monde des clubs au Qatar, remportée par le Bayern aux dépens des Mexicains des Tigres de Monterrey.

Comme le veut la tradition, les arbitres et juges de touche s'avancent sur le podium pour aller récupérer leur médaille et saluer les organisateurs. Alors que le cheikh Joaan bin Hamad Al Thani salue l'arbitre chargé de la finale, l'Uruguayen Esteban Ostojich, il refuse de serrer la main aux assistantes féminines.

Sur les images, qui suscitent l'indignation sur les réseaux sociaux, on aperçoit Edina Alves Batista et Neuza Back, s'entretenant brièvement avec Gianni Infantino, président de la Fifa. Celui-ci semble leur indiquer de ne pas serrer la main du membre de la famille de l'Emir du Qatar. Les assistantes s'exécutent.

La séquence, filmée par la chaîne américaine Fox Sports 1, circule un peu partout sur les réseaux sociaux et suscite l'indignation. C'est Giulio Cavalli, auteur et homme politique écologiste italien, qui a épinglé les images sur Twitter. Selon lui, Infantino aurait en effet demandé aux deux arbitres "de ne pas ennuyer le cheikh et d'éviter les contacts impurs".

Les droits de l'homme et la condition de la femme sont régulièrement dénoncés au Qatar. La séquence fait tache pour la Fifa, qui mène de nombreuses campagnes de lutte contre le racisme et tout autre type de discrimination.

ATHLETISME

Lamine Diack pourrait rentrer à Dakar

Lamine Diack, l'ancien président de la Fédération internationale d'athlétisme, bloqué en France depuis cinq ans, pourrait bientôt être de retour chez lui, selon rfi.fr.

Il a été condamné à quatre ans de prison pour son implication dans un réseau de corruption voué à cacher des cas de dopage en Russie. Une deuxième affaire sur l'attribution des Jeux olympiques de Rio-2016 et Tokyo-2020 est en cours. Pourtant, son interdiction de sortie de territoire a été levée fin décembre. Un "Collectif Lamine Diack" vient de lancer depuis quelques jours une levée de fonds pour réunir la somme de la caution nécessaire.

Les 500 000 euros de caution nécessaires à la levée de l'interdic-

tion de sortie de territoire de Lamine Diack ne sont pas encore réunis. Une somme "très importante", commente son avocat Me William Bourdon qui salue tout de même cette décision.

La défense avait demandé à plusieurs reprises que Lamine Diack puisse retourner dans son pays. Une demande enfin acceptée fin décembre. Selon ses avocats, cela s'explique par le premier contrôle judiciaire qui est tombé après le jugement de septembre dernier, et parce que l'instruction de la deuxième affaire est pratiquement terminée. Me Simon Ndiaye, autre avocat de Lamine Diack, précise que l'âge - 87 ans - et la santé fragile de son client ont aussi joué. Mais le Sénégalais qui est accusé de corruption n'a aucune visibilité



sur son retour tant qu'il n'aura pas réuni la somme nécessaire.

Le Collectif Lamine Diack, présidé par Majib Sène, a donc lancé une levée de fonds. "Je ne connais pas la situation financière de cette famille, déclare-t-il. Mon devoir, c'est de participer à toute action susceptible de favoriser la libération de

Lamine Diack. Et comme ce retour est conditionné par le versement de cette caution, la famille a lancé un appel de solidarité, et nous nous inscrivons dans cette idée." World Athletics (anciennement Fédération internationale d'athlétisme) n'a pas souhaité réagir.

TOKYO 2021

Mori prend la porte, mais son successeur attendra

Yoshiro Mori a présenté sa démission de la présidence de Tokyo 2020, ce vendredi 12 février, à l'occasion d'une réunion du conseil exécutif prévue dans l'après-midi. Elle a été acceptée. Mais l'annonce de son remplacement ne sera pas immédiate.

Un nom circulait déjà pour reprendre le bureau abandonné par Yoshiro Mori. Saburo Kawabuchi, un ancien joueur professionnel de football, connu au Japon pour avoir participé aux Jeux de Tokyo en 1964, puis occupé longtemps le poste de président de la Fédération japonaise de football. Plus récemment, il avait été nommé maire du futur village des athlètes des Jeux de Tokyo 2020. Une fonction très symbolique, certes, mais révélatrice de son influence dans le mouvement olympique japonais.

Sans crainte de brûler les étapes, Saburo Kawabuchi a assuré aux médias, jeudi 11 février, qu'il était prêt à accepter le poste. "Ma plus grande mission sera de rendre possible l'organisation des Jeux par tous les moyens, a-t-il suggéré. C'est un honneur. J'aimerais accep-

ter et offrir mon aide afin que les efforts de M. Mori ne soient pas vains."

L'affaire semblait pliée. A l'évidence, elle ne l'est pas. Saburo Kawabuchi ne sera pas l'élu. Selon Kyodo News, le nom du successeur de Yoshiro Mori ne sera pas connu dès ce vendredi. Un panel sera mis en place par le comité d'organisation, avec pour mission de proposer un ou plusieurs noms. Le processus de désignation ne sera pas immédiat. Il pourrait prendre quelques jours.

Toujours selon les médias japonais, le nom de Saburo Kawabuchi aurait soulevé quelques doutes au sein du comité d'organisation. Certains auraient toussé, les autres auraient levé un sourcil.

En cause, deux choses. La première tient à la démarche. Saburo Kawabuchi serait le choix de Yoshiro Mori. Il aurait été suggéré, voire adoubé, par l'ancien Premier ministre. Commentaire d'un membre du conseil d'administration, cité par le Mainichi Shimbun : "Il n'est pas logique qu'un patron démissionnaire désigne son successeur. Ce



processus doit comporter des étapes. Si cela est autorisé, il n'y a même pas de raison de tenir une réunion."

La deuxième raison tient à Saburo Kawabuchi lui-même. A 84 ans, il avoue une année de plus que Yoshiro Mori. Il appartient à la même génération de dirigeants sportifs. Et même, pour une partie de l'opinion, à la même génération de Japonais.

Certes, l'ancien footballeur n'a jamais été pris en flagrant délit de propos sexistes. Mais son âge, son parcours, et sa proximité présumée avec Yoshiro Mori, ne semblent pas de nature à convaincre l'opinion publique d'un réel changement à la

tête du comité d'organisation. Très imprudent, Saburo Kawabuchi a même suggéré jeudi 11 février que Yoshiro Mori devrait conserver un rôle de conseiller auprès des organisateurs des Jeux de Tokyo.

Seiko Hashimoto, la ministre des Jeux olympiques, n'en démord pas : la priorité est de restaurer la confiance du public envers l'événement olympique et paralympique. A moins de six mois de l'ouverture, tous les sondages s'accordent sur une évidence : les Japonais souhaitent aujourd'hui en grande majorité une annulation ou un nouveau report des Jeux.



Les nouveaux actes fiscaux

Validité d'un (01) an

Validité de trois (03) mois

REPUBLICQUE TOGOLAISE
Togo - Liberte - Paix

QUITUS FISCAL

NUMERO DE DOCUMENT: 202101

DATE DE DELIVRANCE: 202101

Le Commissaire des Impôts soussigné atteste que:

CONTRIBUTABLE

NOM	PRENOM	ADRESSE	DATE
MARTINE	COUDRE	BOULEVARD DE LA PAIX	202101

Fait à Lomé, le 15-01-2021

REPUBLICQUE TOGOLAISE
Togo - Liberte - Paix

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

NUMERO DE DOCUMENT: 202103

DATE DE DELIVRANCE: 202103

Le Commissaire des Impôts soussigné atteste que:

CONTRIBUTABLE

NOM	PRENOM	ADRESSE	DATE
MARTINE	COUDRE	BOULEVARD DE LA PAIX	202103

Fait à Lomé, le 15-01-2021

Les conditions d'obtention des nouveaux actes fiscaux

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

- déclarer et payer ses impôts et taxes avec régularité et sincérité.

QUITUS FISCAL

Sur la période d'au moins un an :

- déclarer et payer ses impôts et taxes avec régularité et sincérité ;
- n'avoir jamais fait l'objet d'une mise en demeure ;
- n'avoir jamais subi la retenue spéciale BIC de 15% appliquée sur la valeur en douane

des marchandises importées par des contribuables inactifs ;

- n'avoir pas fait l'objet de rappels d'impôts supérieurs à 15% des impôts émis et/ou déclarés spontanément lors d'un contrôle fiscal ;
- n'avoir jamais posé un acte ou eu un agissement de nature à faire obstacle aux différentes procédures fiscales ;
- n'avoir pas subi une procédure de contentieux douanier concluante.

Sur les principaux marchés de la capitale

0,2% de hausse des prix en janvier, en lien avec Pamplemousse et Citrons

Jean AFOLABI

En janvier 2021, l'INHPC – **Indice national harmonisé des prix à la consommation** – s'est établi à 107,4 au Togo, traduisant une hausse de 0,2% du niveau général des prix à la consommation. Cette évolution est principalement due à l'augmentation des indices des fonctions de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+0,6%) ; «Restaurants et Hôtels» (+0,7%) et «Santé» (+0,5%). La hausse de l'indice global est cependant atténuée par le recul de l'indice de la fonction de consommation «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (-1,0%), «Biens et services divers» (-0,7%), «Tabac et stupéfiants» (-2,2%).

En effet, explique l'Institut national de la Statistique et des études économiques et démographiques (Inseed), la hausse de l'indice des fonctions de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» est soutenue par la progression des indices des postes suivants: «Poissons et autres produits séchés ou fumés» (+6,4%) ; «Agrumes» (+12,4%) ; «Huiles» (+5,3%) ; «Beurre, margarine» (+23,6%) ; «Céréales non transformées» (+0,4%) ; «Œufs» (+12,2%) ; «Autres produits frais de mer ou de fleuve» (+2,6%) ; «Poissons frais» (+3,1%) et «Bœuf» (+1,1%). Les indices respectifs des postes «Restaurants et Hôtels» et «Santé» sont tirés vers le haut par la variation des prix des postes suivants: «Restaurants, cafés et établissements similaires» (+0,7%) ; «Médicaments traditionnels» (+9,0%) et «Services de laboratoires et de radiologie» (+0,4%).

Les postes ayant contribué à la hausse de l'indice de prix des fonctions de consommation «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles», «Biens et services divers» et «Tabac et stupéfiants» sont: «Combustibles solides et autres» (-7,3%) ;

«Services d'entretien et de réparations courantes» (-1,9%) ; «Autres effets personnels» (-2,6%) ; «Vin et boissons fermentées» (-8,0%).

Les produits en hausse de prix

L'augmentation du niveau des indices observée en janvier 2021 est le fait du renchérissement des variétés suivantes : «Akpala (Chinchard fumé)» (+10,1%) ; «Adiadoè (Sardinelles) fumées» (+8,6%) ; «Doèvi (Anchois) séché» (+6,4%) ; «Saloumon fumé» (+5,7%) ; «Doèvi (Anchois) fumé» (+3,4%) ; «Carpe frite à l'huile rouge» (+1,3%) ; «Doèvi frit» (+0,9%) ; «Pamplemousse» (+26,0%) ; «Citrons» (+11,2%) ; «Oranges locales» (+10,7%) ; «Zomi (Huile de palme traditionnelle)» (+9,8%) ; «Huile végétale (Nioto)» (+3,4%) ; «Beurre frais en vrac» (+39,3%) ; «Maïs séché en grains crus vendu au grand bol» (+7,2%) ; «Œuf frais de poule de race» (+16,3%) ; «Œuf cuit de poule de race» (+7,6%) ; «Œuf frais de poule traditionnel» (+4,8%) ; «Bolou moumou (Crevettes fraîches)» (+7,5%) ; «Aglinvi moumou (Craques fraîches)» (+1,3%) ; «Akpavi moumou (Carpe fraîche)» (+11,2%) ; «Sika-Sika moumou (Dorade rose fraîche)» (+10,4%) ; «Akpala moumou (Chinchard frais)» (+2,8%) ; «Viande de bœuf avec os au kg» (+1,6%) ; «Viande de bœuf sans os au kg» (+0,4%) ; «Aklui zogbon (Bouillie de maïs sucrée)» (+3,9%) ; «Plat de kom + poisson frit» (+1,4%) ; «Plat de hokoumé + sauce poisson (1 Plat)» (+1,4%) ; «Herbe Zangara pour paludisme» (+30,6%) et «Analyse d'urine» (+1,3%).

Les produits en baisse de prix

Les prix ont, par contre, baissé pour les variétés ci-après : «Charbon de bois» (-6,8%) ; «Bois de chauffe» (-2,1%) ; «Main d'œuvre peintre» (-5,8%) ; «Couche jetable bébé» (-3,8%) ; «Valise» (-0,3%) ; «Tchoukoutou local artisanal» (-9,3%) et «Vin ordinaire (JP Chenet)» (-0,2%). Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a enregistré une baisse de 0,1%

sur le plan national.

L'inflation sous-jacente (variation mensuelle de l'indice hors énergie, hors produits frais) a, par contre, progressé de 0,1%. Eu égard à l'état des produits, les «Produits Hors Energie et produits frais» et les «Produits frais» ont renchéri respectivement de 0,1% et 0,2%. Les prix des produits «locaux» ont progressé de 0,2% tandis que ceux des produits importés ont décliné de 0,3%. Du point de vue de la classification sectorielle, la hausse du niveau général des prix est due à celle des prix des produits du secteur secondaire (+0,5%) amortie par la baisse des prix des produits des secteurs primaire (-0,8%) et tertiaire (-0,2%). Pour ce qui est de la durabilité, la hausse observée provient de l'augmentation des prix des produits «non-durables» (+0,2%) atténuée par le ralentissement des prix des «services» (-0,2%).

En évolution trimestrielle

En évolution trimestrielle, le niveau général des prix en janvier 2021 s'est relevé de 1,9% comparativement à la situation d'octobre 2020. Cette variation est la conjugaison d'une part, de la progression des prix des produits des fonctions de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+3,7%), «Communication» (+6,1%), «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (+1,2%), «Restaurants et Hôtels» (+0,6%) et d'autre part, du recul des prix des produits des fonctions de consommation «Articles d'habillement et chaussures» (-0,3%), «Tabac et stupéfiants» (-2,2%) et «Loisirs et culture» (-0,5%). Du point de vue des nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, la hausse du niveau général des prix en variation trimestrielle est à mettre à l'actif de l'augmentation des prix des «Produits frais» (+5,3%), des produits «Hors Energie et Produits frais» (+0,9%) et des produits de l'Energie (+2,5%). Au regard de la provenance, cette variation trimestrielle s'explique par



l'augmentation des prix des produits locaux (+2,9%) légèrement amortie par les produits importés (-0,6%). Cette hausse du niveau général des prix en évolution trimestrielle est essentiellement induite, du point de vue de la durabilité, par la progression des prix des produits «Non durable» (+2,2%) et des «Services» (+2,1%). Les variations respectives des prix des produits des secteurs secondaire (+0,6%), primaire (+7,2%) et tertiaire (+2,1%) ont contribué à la hausse trimestrielle du niveau général des prix.

En glissement annuel

En glissement annuel (par rapport à janvier 2020), le niveau général des prix a progressé de 1,9% consécutivement à la hausse des prix des fonctions de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+4,9%) ; «Restaurants et Hôtels» (+3,6%) ; «Communication» (+5,5%) ; «Articles d'habillement et chaussures» (+1,5%) ; «Biens et services divers» (+2,5%) ; «Enseignement» (+2,2%) ; «Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer» (+1,2%) et «Tabac et stupéfiants» (+2,0%). A l'opposé, les fonctions «Transports» (-7,0%) ; «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (-2,7%) ; «Santé» (-0,4%) et «Loisirs et culture» (-0,4%) ont enregistré une baisse.

Quant aux nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, la hausse constatée en glissement annuel est la résultante de l'augmentation des prix des produits

«Hors Energie et Produits frais» (+2,7%) et des «Produits frais» (+4,7%) et de la baisse des prix des produits de l'«Energie» (-11,3%). Au regard de la provenance, cette évolution annuelle s'explique essentiellement par la hausse des prix des produits «locaux» (+3,6%). Quant à la durabilité, la progression du niveau général des prix sur le plan national a été influencée essentiellement par l'accroissement de prix des produits «Non durables» (+2,2%) et des «Services» (+2,1%). En ce qui concerne les secteurs de production, la hausse annuelle du niveau général des prix découle de l'augmentation des prix des produits des secteurs «primaire» (+7,2%), «secondaire» (+0,6%) et «tertiaire» (+2,1%).

Le taux d'inflation calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois au niveau national s'est établi à 1,9% contre 1,8% en décembre 2020

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°633
de LOTO KADOO du 05 Février 2021

La LONATO a procédé vendredi dernier à son siège au 634^e tirage de LOTO KADOO avec bonus.

Lors du précédent tirage de LOTO KADOO, c'est à LOME que des gagnants de gros lots ont été enregistrés. Dans les autres villes du pays, ce sont essentiellement des lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA qui ont fait le bonheur de nombreux parieurs.

A dans la capitale, nous avons recensé deux lots de 1.000.000F CFA, remportés auprès des opérateurs 90125 et 90330.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO et à l'intérieur dans les agences régionales.

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS, UNE AUTRE FAÇONS DE DEVENIR RICHE !
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°634 de LOTO KADOO du 12 Février 2021

Numéro de base

76 14 29 23 61

Numéros bonus

32 12

LOTO SAM

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°189
DE LOTO Sam du 06 Février 2021

Le tirage N°190 du LOTO Sam a eu lieu Samedi 13 Février 2021 et a fait naturellement des heureux gagnants.

Samedi dernier, la LONATO a recensé des gagnants de gros lots à LOME et à KPALIME. Dans les autres villes du pays, c'est essentiellement de lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à un million de francs qui ont fait le bonheur de nombreux parieurs.

Ainsi, à LOME, la LONATO a recensé cinq lots de 1.000.000F CFA, deux lots de 3.000.000F CFA et un maxi gros lot de 10.000.000F CFA gagnés sur les points de vente 70344, 70726, 60126, 50438, 30238, 90126, 30233 et 7012.

A KPALIME, c'est un lot de 1.000.000F CFA qui a fait le bonheur d'un parieur qui a tenté sa chance auprès de l'opérateur 40026.

A SOKODE, c'est un super gros lot de 3.000.000F CFA qui a été gagné auprès de l'opérateur 10223.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Résultats du tirage N°190 de LOTO SAM du 13 Février 2021

Numéro de base

63 28 84 58 50

Dans sa lutte contre le terrorisme

Le Ghana envisage de créer de nouvelles bases militaires

Jean AFOLABI

Le Ghana souhaite renforcer sa guerre contre le terrorisme en créant davantage de bases militaires à travers le pays, a déclaré jeudi un responsable. Il a notamment été proposé que l'armée établisse des garnisons dans les 16 régions du pays pour intensifier sa lutte contre la vague croissante de terrorisme à laquelle fait face le pays, a annoncé Dominic Nitiwul, ministre désigné de la Défense.

«L'armée souhaite déployer un

régiment dans chaque région. Quand nous avons dix régions, il y avait sept bases. Notre but est maintenant d'avoir une présence militaire dans chacune des régions du pays», a indiqué M. Nitiwul – qui était déjà ministre de la Défense pendant les quatre dernières années – au cours de son audition de confirmation devant la Commission des nominations du parlement. «Il y a déjà une certaine présence militaire dans toutes les régions, mais nous avons l'intention de la rendre permanente, afin que l'armée puisse soutenir la police

civile dans sa mission de maintien de l'ordre public», a-t-il ajouté.

Le ministre désigné a également réaffirmé la détermination du gouvernement à défendre l'intégrité territoriale du pays. «Pour lutter contre le terrorisme dans le pays et garantir la sécurité du Ghana, nous avons installé des bases le long de toutes frontières. Le projet a bien progressé, ce qui nous permettra de disposer d'au moins 15 bases à travers le nord du pays pour garantir que nous sommes tous en sécurité», a ajouté M. Nitiwul.





FAITES-VOUS PLAISIR AVEC NOS PACKS POUR LA SAINT VALENTIN !



PACK F1 MAX



à **32 000 F CFA**
~~39 900 F CFA~~

1 Terminal F1 Max 4G + 1 Forfait Data 4500 F (4Go valable 7 jours)

PACK EGO+



à **56 000 F CFA**
~~66 500 F CFA~~

1 Terminal EGO 4G + 1 Forfait Data 4500 F (4Go valable 7 jours)

PACK MIFI ALCATEL



à **32 000 F CFA**
~~39 900 F CFA~~

1 Routeur Mifi Alcatel + 1 kit 4G + 1 Forfait Data 15000 F (60Go valable 30 jours)

Promo du 08 au 28 février 2021. Prix d'achat promo du pack via paiement marchand **TMoney**